

Projet éolien Montérégie

Mémoire : Le vent souffle « vert » la prospérité

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences
sur le Projet éolien Montérégie

Par



1068, rue Union, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B3
Tél. : 450-638-8242 • Téléc. : 450-638-3628
info@cciroussillon.com

Jeudi, 12 décembre 2010

Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon

La Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) est présente dans sept (7) villes et municipalités, totalisant plus de 92 000 résidants et 5 000 entreprises donc 2 300 employeurs. La CCIRR dessert les territoires de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

La vision de la CCIRR est simple, soit celle d'être l'acteur incontournable du développement socioéconomique du Roussillon en étant la voix de toutes les entreprises, et ce, afin de façonner et de structurer un avenir prospère de notre région.

Ainsi, par des moyens dynamiques, nous préconisons les échanges entre nos membres afin de leur permettre de développer des occasions d'affaires, nous agissons pour promouvoir l'achat local, représenter nos membres et défendre leurs intérêts face aux enjeux économiques de la région.

Aile Jeunesse

De plus, depuis juin dernier, la Chambre peut compter sur la force d'une Aile Jeunesse qui a pour objectifs de bâtir un réseau d'affaires de jeunes entrepreneurs et de professionnels de 18 à 35 ans, de trouver des réponses au problème de relève entrepreneuriale, d'assurer la formation et l'outillage des jeunes gens d'affaires par des conférences et l'organisation de mentorats et surtout, de faire en sorte que les positions des gens d'affaires de la région reflètent ce que les jeunes pensent.

Dans cette optique, l'Aile Jeunesse abordera divers sujets tels que l'environnement, la responsabilité sociale et les nouveaux modèles économiques. Ses membres tenteront, au mieux de leurs compétences, de faire en sorte que la région du Roussillon puisse, dans quelques années, être encore plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Introduction

Le mémoire que nous vous présentons s'inscrit dans la perspective mise de l'avant par la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ), en ce sens qu'il « s'intéresse aux impacts économiques régionaux du projet et aux mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement. En même temps, reflétant une perspective nationale, il prend le parti des contribuables québécois qui, dans leur ensemble et par le truchement de leur société d'État Hydro-Québec, désirent accroître leur approvisionnement en énergie propre. » Nous souscrivons à l'importance du développement durable, à l'obligation de réduire notre dépendance aux pétroles et encourageons le développement d'énergie propre.

Nous croyons nécessaire que l'État québécois augmente ses revenus. En ce sens, la production d'énergie éolienne s'avère parfaitement judicieuse. Certes, pour le Québec, cette production peut avoir un effet de levier. C'est particulièrement vrai pour notre région et son économie qui profiterait, sans aucun doute, de tels investissements.

La CCIRR a réalisé un sondage auprès de ses membres le mois dernier. Le présent mémoire s'inspire donc directement des commentaires émis par les membres de la Chambre.

Ce mémoire s'inspire également de la vision du développement mise de l'avant par les jeunes entrepreneurs qui accordent une importance accrue au développement durable, sous toutes ses formes.

De plus, veuillez noter que nous ne répéterons pas ici l'argumentaire mis de l'avant par la FCCQ, auquel nous souscrivons dans l'ensemble. Nous souhaitons simplement préciser quelques éléments qui nous paraissent importants pour l'avenir de notre région.

Augmenter le pourcentage d'électricité verte au Québec

Alors que le débat se poursuit de l'autre côté de la frontière au sujet des demandes répétées du Québec visant à faire reconnaître l'énergie québécoise comme étant « verte », l'augmentation du pourcentage d'énergie produite par l'éolienne ou d'autres méthodes « vertes » s'avèrent extrêmement importante. En effet, le Québec a tout intérêt à développer l'éolien s'il veut faciliter, à court terme, la vente de l'électricité québécoise aux États-Unis dans le cadre du programme fédéral de subvention appelé « Renewable Energy Production Incentive ». Si tel était le cas, le Québec pourrait recevoir 1,5 ¢/kWh en subvention. François Cardinal, journaliste à la presse, écrivait en mars 2009 que « l'hydroélectricité est financièrement moins intéressante que les autres filières d'énergie propre, comme le

solaire, l'éolien et la géothermie, qui ont droit à une subvention de 1,5 ¢/kWh. »¹ Nous croyons important qu'Hydro-Québec mise sur l'exportation de l'électricité québécoise pour renflouer les coffres de l'État. Ainsi, sans renier l'importance historique et économique de l'énergie hydro-électrique, nous sommes d'avis qu'il faut développer l'énergie éolienne pour augmenter le pourcentage d'énergie « verte » produite par le Québec.

En ce sens, le positionnement géographique de notre région est idéal, de par sa proximité avec la frontière américaine. C'est l'occasion, pour nous, de développer un nouveau secteur économique et d'en faire bénéficier les commerçants d'ici, tout en misant sur le développement durable et la production d'énergie verte.

L'impact économique sur notre région

Nous souhaitons insister sur l'importance de l'investissement que nécessite le projet. Sur 300 millions d'investissements totaux, entre 20 et 35 millions seront dépensés directement dans la région. Il y aura une importante création d'emploi et l'octroi de plusieurs contrats de services professionnels et de location d'équipement, d'achat de matériaux. En effet, sur le plan de l'emploi, le Projet Éolien Montérégie créera 50 à 70 emplois directs durant la phase de construction de 2 ans, puis 8 à 10 emplois permanents pendant la phase d'exploitation de 20 ans.

Sous-traitants et commerces locaux

Le projet créera des occasions d'affaires pour une foule d'entreprises et de commerces de services de la région: commerçants, restaurateurs, hôteliers, entrepreneurs et sous-traitants. Par exemple, la construction des fondations des éoliennes et des chemins d'accès nécessitera des quantités importantes de matériaux (pierre, gravier, sable, béton). Étant donné qu'une part importante du coût de ces matériaux est associée à leur transport, il sera avantageux de se les procurer localement.

Clause régionale

En ce sens, nous sommes d'avis que le projet présente des attraits économiques majeurs pour le développement de notre région. Il serait fort à propos que le gouvernement prévoit des clauses d'achat local, venant préciser celles qui obligent le promoteur à dépenser au Québec 60 % des sommes investies dans le projet. Nous avons cependant confiance en la parole de Kruger Énergie, à l'effet que la compagnie a à cœur l'investissement local.

¹ François Cardinal, « Exportation d'hydroélectricité: la résistance s'organise », journal La Presse (6 mars 2009)

Redevances et contributions

Tel que rappelé dans le mémoire de la FCCQ, les redevances sont importantes pour les agriculteurs de la région ainsi que pour les villes. Ainsi, ces derniers investiront davantage dans le développement de notre région.

Développer l'industrie touristique

Les discussions préliminaires que nous avons eues avec Kruger Énergie ont porté à notre attention l'importance de développer l'industrie touristique parallèlement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Les retombées qui en découleront peuvent être très importantes. Kruger Énergie s'est montré fortement intéressé à investir dans un fond qui permettra le développement de cette industrie. Quelques entreprises membres de la Chambre œuvrent dans l'industrie touristique et seront à même de saisir cette opportunité.

Impact général sur l'environnement

Nous sommes d'avis que Kruger Énergie a fait ses devoirs afin de faciliter l'intégration du projet sur le territoire, tant au niveau sonore que visuel, notamment en s'assurant que les éoliennes soient à une distance de 750 mètres des résidences.

Nous sommes d'avis que les impacts négatifs sur l'environnement seront mineurs et largement atténués par les aménagements proposés par Kruger Énergie.

À l'opposé, les retombées bénéfiques sur la qualité de notre environnement sont palpables. À titre d'exemple, le fait d'utiliser l'énergie éolienne pour alimenter 200 foyers en électricité (2 000 000 kWh) aurait pour impact de réduire les gaz à effet de serre annuellement de 2 000 tonnes, soit l'équivalent de retirer 417 voitures de la route ou de planter 10 000 arbres. Ainsi, le projet de Kruger Énergie aura pour effet d'éviter des émissions de CO₂ équivalentes aux émissions annuelles de 30 000 voitures, en supposant que sa production déplace une production de source thermique équivalente.

C'est donc, sans aucun doute, un choix logique qui préservera notre environnement à long terme, au grand plaisir de générations futures.

L'Aile Jeunesse de la Chambre ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon sont également rassurées quant aux éventuelles conséquences d'une fin d'exploitation, considérant le fond de démantèlement qui sera constitué. Évidemment, nous souhaiterions plutôt

que l'exploitation puisse durer plus de 20 ans, ce qui semble être facilement réalisable considérant la qualité des technologies utilisées par Kruger Énergie.

À titre de complément d'information, nous vous référons au mémoire de la FCCQ.

Conclusion

Le Projet Éolien Montérégie ouvrira une foule d'occasions d'affaires intéressantes pour les commerces et les industries de la région.

Les citoyens, les organismes et les représentants des municipalités concernées ont été consultés et leur avis pris en compte.

Le promoteur a fait des efforts sérieux pour intégrer le parc dans notre région en minimisant les impacts visuels et sonores.

Le projet ajoutera une source de production dans le Sud du Québec.

Le projet permettra d'éviter des émissions de CO₂ équivalentes aux émissions annuelles de 30 000 voitures, en supposant que sa production déplace une production de source thermique équivalente.

Il s'avère important d'insister sur le développement de l'industrie touristique ainsi que sur l'investissement local.

Marc-Antoine Cloutier
Président de l'Aile Jeunesse CCIRR

Denis Leftakis
Président de la CCIRR

Jeudi, 9 décembre 2010